

# INUTILITE ET RISQUES DU PNR 59

Le PNR 59 (Programme National de Recherche 59) sobrement sous-titré « Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées » a vu le jour suite à la votation par le peuple d'un moratoire sur les OGM en Suisse. 12 millions de francs lui ont été attribués – provenant d'une part de fonds publics, d'autre part de fonds privés soit-disant désintéressés – dans le but de répondre aux nombreuses questions que posent ces nouvelles technologies que sont les organismes génétiquement modifiés.

Deux questions essentielles ont dès lors déjà été évincées : celle que pose le problème de la brevetabilité du vivant inhérente aux OGM et donc de la dépendance totale des paysans aux multinationales semencières, ensuite la question qui préoccupe une grande partie de la population : celle des risques sur la santé humaine et animales. Deux questions essentielles et qui n'ont pourtant pas trouvé place dans le cadre du PNR 59. En lieu et place de celles-ci, les questions qui intéressent nos chercheurs sont avant tout économiques, juridiques et – heureusement quand même – environnementales.

- Economiques d'abord en s'intéressant aux gains que les OGM pourraient ou non apporter à la Suisse. Comment réagirait le consommateur suisse face à des produits génétiquement modifiés ? Comment favoriser l'acceptation de ceux-ci par la population et par les agriculteurs ? Telles sont deux parmi d'autres des questions éminemment fondamentales auxquels se propose de répondre le PNR 59.

- Juridiques ensuite en travaillant sur une législation qui permettrait la coexistence des OGM avec les agricultures conventionnelles et biologiques. L'absence de contamination est écartée, jugées à juste titre irréaliste, et l'impossible coexistence de fait est dès lors étudiée au niveau légal en incorporant des doses de contamination jugées nulles (0.9 % en conventionnel, 0.1 % en bio) ! Tout en avouant que dans un tel scénario le 0,1 % pose problèmes.

- Environnementales enfin, mais à ce sujet-là rien n'a encore été rendu public. Il est à craindre que les conclusions ressemblent à celles énoncées suite au programme de recherche de l'OFEV (Office Fédéral de

l'Environnement) lancé en 2004 sur la question de la biosécurité et des OGM : difficulté d'apporter des preuves tangibles, ne porte pas nécessairement atteinte..., etc. Une étude du PNR cependant ose conclure à la potentielle utilité de certains OGM en agriculture biologique alors que celle-ci a toujours fermement rejeté tout recours au génie génétique !

C'est dans ces différents contextes que se placent les essais en plein champ de blé transgénique qui ont lieu cette année à la fois à Pully (Vaud) et à Reckenholz (Zürich). Rappelons que l'an passé un recours des riverains a empêché les essais de Pully et que seuls ceux de Reckenholz ont pu avoir lieu. Rappelons également que l'OFEV a dû déroger à sa propre loi sur les essais d'OGM en plein champ afin de permettre à ceux-ci d'avoir lieu, l'innocuité des plants doit en effet être prouvée en laboratoire pour pouvoir être mis en culture en plein champ, ce qui n'a jamais été le cas !



## CE QUE NOUS REPROCHONS AU PNR 59 :

- De partir d'un à priori positif en faveur des OGM et d'oublier que la recherche fondamentale se doit d'être neutre. Ce que le PNR n'est pas : certains chercheurs ont des liens avérés avec des grands groupes semenciers promoteurs et producteurs d'OGM, d'autres leurs sont ouvertement favorables.
- De traiter les OGM comme une nouveauté. Ce qu'ils sont en Suisse mais pas dans le reste du monde où ils sont déjà la cause de dégâts considérables. Certains pays sont devenus des laboratoires à ciel ouvert pour les OGM, mais cela ne semble pas concerner les chercheurs suisses qui préfèrent tout reprendre à zéro.
- D'éviter de répondre aux véritables questions que posent les OGM mais d'utiliser le moratoire pour préparer l'implantation des OGM en Suisse dès la levée de celui-ci.
- D'ôter le débat des mains de la population et des agriculteurs en le laissant aux seuls « experts ».
- De perpétuer le mythe du méchant OGM (recherche privée) et du bon OGM (recherche publique).